



**Déclaration Liminaire de la CGT Finances Publiques
au Comité Technique Local du 23 février 2016
de la DRFiP 44**

Mme la Présidente,

La CGT dénonce une fois encore la dégradation constante de notre administration.

Salaires bloqués, emplois supprimés, missions abandonnées, services fermés et restructurés, conditions de vie au travail dégradées, voilà notre quotidien.

Ça ne peut plus durer ! Nous en avons assez ! C'est ce qu'ont signifié par milliers les agents des Finances Publiques lors de la grève du 26 janvier aux cotés des autres fonctionnaires.

C'est ce qu'ils expriment depuis des mois dans des actions collectives locales, des luttes contre les fermetures de trésoreries jusqu'à la grève reconductible des collègues de Vierzon pour l'emploi. Ils sont en grève reconductible depuis le 19 janvier, avec un taux de 60 % de grévistes. Leur mouvement entraîne un grand mouvement de solidarité dans les services du 44, une pétition de soutien est en cours de signature dans les services, emportant une large adhésion.

Le mécontentement est bien là. L'engagement dans la grève du 26 janvier dernier le démontre. La participation globale à hauteur de 24 % dans notre direction, 25 % au niveau national apparaît comme conséquente.

A Cambronne, par deux fois les agent-es des SIE nantais sont allés interpellier massivement la direction.

Face à la désagrégation organisée de leur service public, face au mépris de leur travail que consacre le blocage du point d'indice, les agent-es savent ce dont ils ont besoin et le traduisent en revendications concrètes.

Le 16 février se tenait un CTR sur l'avenir des missions, à la demande des organisations syndicales. La direction a mis sur table ses projets sur différentes missions, dont la logique commune pourrait se résumer ainsi : dématérialisation, restructuration, concentration, spécialisation avec profilage, supra départementalité ou régionalisation... De fait, cela aboutit à éloigner les missions des usagers et à démanteler peu à peu le Service Public. Évidemment, la Direction Générale affirme le contraire et jure que l'objectif est d'améliorer le fonctionnement de la DGFIP, en respectant les contraintes sur les moyens imposés par le gouvernement.

La CGT a donc acté un désaccord complet sur la vision de l'avenir des missions proposé par la Direction Générale.

En effet, pour la CGT, la première des réponses consiste à donner des moyens supplémentaires pour permettre de travailler le plus efficacement et donc, recruter des agent-es des finances publiques... tout simplement !

Sur l'évaluation 2016, un certain flou règne quant à l'application immédiate du protocole PPCR.

Ainsi, s'agissant des avancements accélérés de la catégorie B en 2016, le décret relatif à cette catégorie de la Fonction Publique de l'État acte l'avancement d'échelon par un cadencement unique, donc la fin des réductions-majoration d'ancienneté à compter du 1er janvier 2016.

Celui-ci précise, dans son article 4, que « *les fonctionnaires relevant des corps régis par les décrets mentionnés aux art 1 (qui concerne la DGFIP) à 3 conservent les réductions des majorations d'ancienneté accordés au titre des années antérieures à l'année 2016 pour un avancement d'échelon, et non utilisés.* » Cela concerne l'évaluation 2015 (gestion 2014).

De fait, et à défaut de toute disposition ou dérogation réglementaire, les personnels de catégorie B ne pourront pas bénéficier de réduction d'ancienneté en 2016.

Lors du CTR du 16 février, le DGFIP Bruno Parent a confirmé ne pas avoir eu de réponse de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) concernant une demande de dérogation qu'elle a formulé à propos de cette disposition.

Et pourtant... la campagne d'entretiens professionnels 2016 à la DGFIP est lancée !
Quand saurons-nous à quoi nous en tenir ?

Sur la situation post restructurations des services nantais, nous écrivions dans notre liminaire au CTL du 10 décembre 2015 :

« Nous avons de vives inquiétudes sur l'aspect technique de leur mise en œuvre. Qu'en est-il du redécoupage des MMA ? Du partage des bases ? Combien de temps les collègues vont-ils devoir jongler avec les anciennes bases, les renvois de messages des anciennes balf ? À aucun moment cette charge de travail supplémentaire n'est anticipée, alors que la tension est déjà extrêmement forte dans nos services en sous-effectifs. Il n'y a aucune visibilité sur la durée d'indisponibilité des applications et à ce sujet, les services informatiques ne font pas preuve d'un grand optimisme. La plupart des services restructurés vont connaître une période d'instabilité qui va peser sur les collègues et une charge de travail conséquente risque de s'accumuler sur cette période, mettant encore plus dans la difficulté des collègues déjà lourdement impactés par ailleurs. »

Sans être prophétiques, ces inquiétudes se sont malheureusement concrétisées. La situation dans les SIE nantais révèle un paroxysme des difficultés prévisibles. Nous y reviendrons tout à l'heure dans les points divers. Sachant aussi que les SIP risquent aussi de connaître des situations similaires au moment du basculement des bases.

Nantes le 23 février 2016